

Danielle LAROCHE - BOUVY

Université de la Sorbonne Nouvelle - Paris

PROBLEMES DE GENRE EN FRANCAIS

D'une façon générale, la distribution du genre en français est particulièrement déroutante. Comme en allemand, la classe des mots désignant des non-animés (des objets, des concepts) se voit attribuer un genre masculin ou féminin (auxquels s'ajoute le neutre en allemand) de façon arbitraire : le bureau/la table, la chaise/le fauteuil. On connaît l'exemple classique du soleil et de la lune dont les genres sont en allemand inverses de ceux du français, entraînant l'inversion de certains symboles qui leur sont attachés. De nombreuses langues (le turc, le hongrois, le thaï, le vietnamien, par exemple) se passent de genre et ne s'en portent que mieux. Pour les êtres animés, humains et non-humains, la situation n'est guère plus logique. Si pour certains animaux nous différencions le mâle de la femelle (chien/chienne, coq/poule), d'autres (fourmi, tortue, les poissons, les oiseaux et les reptiles, etc.) sont désignés globalement d'un terme masculin ou féminin, la vipère ou la truite pouvant être des mâles, le boa et le saumon, des femelles. Ce qui entraîne bien des Français, et pas seulement des enfants, à croire que le léopard est le mâle de la panthère puisqu'ils sont tous deux tachetés.

S'agissant des humains, où l'on serait en droit d'attendre une meilleure organisation des genres, l'arbitraire règne tout autant. Des controverses souvent violentes ont récemment agité les Français à propos de la féminisation des noms de métiers. Une commission a siégé de 1984 à 1986 pour tenter de trouver une solution qui satisfasse ceux qui souhaitent que tous les noms de métiers possèdent un féminin acceptable. Une circulaire ministérielle publiée au *Journal Officiel* du 16 mars 1986 recommande (mais n'exige pas) que tous les textes officiels féminisent «des noms de métiers, fonctions, grades ou titres» selon les procédés suivants (que je résume) :

— l'emploi d'un déterminant féminin : une, la, cette; un/une architecte, un/une comptable, une chargée de mission, une déléguée, une médecin;

— un suffixe marquant le féminin lorsque c'est possible; une agente, une huissière, une mécanicienne, une acheteuse, une animatrice;

mais : une proviseur, une ingénieur, une professeur.

Nina Catach, dont les recherches dans le domaine de l'orthographe font autorité, a excellemment montré, dans un article publié par *Le Monde* (*Le Monde Aujourd'hui*, dimanche 26-lundi 27 août 1984) que, graphiquement, masculins et féminins ont souvent les mêmes terminaisons, que «des études récentes ont montré que le nombre des substantifs terminés par *-e*, masculins et féminins, était sensiblement à égalité». Il suffit donc de changer le genre de l'article. Reste le problème des mots en *-eur*, dont Nina Catach dit qu'«on pourrait, c'est vrai, être tenté d'aligner (la) *docteure, professeure, ingénieure, ambassadeure* sur (la) *meilleure, inférieure, supérieure* (d'une couvent), et aussi sur (la) *maréchale, générale, caporale*, etc. C'est la solution canadienne, et elle n'est pas mauvaise. Mais, outre qu'elle serait sans doute assez mal reçue (l'opposition créative actuelle n'étant pas *-eur/-eure*, mais *-eur/-euse* et *-teur/-trice*), elle nous entraînerait loin, tant à l'oral qu'à l'écrit : Littré, par exemple, recense plus de 2500 noms en *-eur*, dont près de 100 en *-teur* (40%). Des milliers d'autres, possibles ou probables, peuvent être tirés des verbes en *-er*. Il s'agit donc de la série sans doute la plus prometteuse à l'avenir». L'auteur suggère qu'étant donné le statut particulier du *-r* final prononcé (la peur, la liqueur), on pourrait «jouer le jeu et opter pour (la) *docteur, (la) professeur*, etc». Nina Catach conclut que le vrai problème est syntaxique, celui des différents accord du genre dans la phrase.

Toutefois, le locuteur de langue française est rompu aux incohérences du genre et à leurs répercussions syntaxiques. Lorsqu'il lit ou entend : «La sentinelle, alertée par un bruit suspect, s'est brusquement dressée» ou, s'il s'agit d'un agent de liaison et non d'une voiture, «L'estafette a été retardée», c'est à un homme qu'il pense puisque les femmes ne font pas de service militaire et n'ont

accès à l'armée de métier que depuis peu et en petit nombre. Le francophone lit sans sourciller : «Il s'est montré persuadé que les réformes sortiraient vainqueurs de la consultation» ou: «Doris Stef, ancien écotier mondain au *New York Post*, femme pleine de vivacité et de verve...» Dans un article consacré au chanteur Julien Clerc (*Le Point* n° 651 du 11 mars, 1985 p. 127) on lit ceci : «*La star* (Julien Clerc), *elle*, ne s'énerve pas. *Elle* a trouvé moyen de ne pas tomber dans les travers du show-biz, caprices et coups de gueule». Et plus loin : «*La vedette* peut et doit s'offrir quelques scandales. *Celle-ci* (toujours Julien Clerc) s'y refuse. Explications de l'intéressé». On constate que le genre lexical en désaccord avec le genre sémantique (le sexe) n'est pas réservé aux femmes désignées de termes masculins et que l'accord syntaxique se fait avec le genre lexical. On ne s'étonne pas d'entendre : «C'est *une espèce* de brute, ce type» ou «Ce type est *une vraie vache*». Encore un exemple où les accords en genre sont étonnants à l'analyse mais ne choquent pas à la lecture : il s'agit d'un passage du roman de Maurice Denuzière, *Bagatelle* (Lattès, 1981, p. 9).» Surpris par l'écho, *une* sterne mâle, en parade nuptiale, laissa tomber le petit poisson qu'*elle* apportait en présent à la femelle élue...»

Si l'on considère les noms de métiers, on constate que les métiers les plus anciennement accessibles aux femmes ont tous un féminin : boulangère, bouchère, ouvrière, couturière, institutrice, paysanne, plus tard cultivatrice, aujourd'hui agricultrice où le féminin reste parallèle au masculin malgré l'évolution terminologique. Seuls les métiers fermés aux femmes, pour des raisons physiques ou sociales, n'ont pas de féminin : charpentière, cordonnière, bottière, maçonne, bûcheronne, encore moins maréchale-ferrante ou forgeronne. Mais pourquoi, en face de la musicienne, de la pianiste, de la violoniste, de la harpiste, n'avons-nous pas de compositrice? Espèce inconnue? Et pourquoi femme-sculpteur ou femme-peintre s'il faut préciser le sexe?

Il semblerait donc, à considérer l'évolution de la langue, que rien ne s'oppose à la féminisation naturelle, automatique, des noms de métiers progressivement ouverts aux femmes, dont l'exercice leur devient habituel.

Mais il se trouve aussi que certains féminins, linguistiquement possibles, sont occupés, mobilisés pour d'autres fonctions. Par exemple, la médecine est un équivalent archaïque du remède, à valeur aujourd'hui péjorative et ironique, qui ne saurait convenir à une femme médecin. Et *une* médecin sonne bizarrement. A faire partie de la classe des mandarins universitaires, devient-on une mandarine? La maire risque à l'oral d'être d'une ambiguïté comique, la mairesse ne peut être que la femme du maire. La balayeuse est devenue une machine, mais il est vrai qu'il n'y a pas grand mal depuis que le balayeur est, lui, devenu un technicien de surface.

Ces remarques ne sont pas que moqueuses, elles nous conduisent au point de vue sociologique qui permet, seul, de cerner le vrai problème de la féminisation des noms de métiers en français.

Je disais que la mairesse ne peut être que la femme du maire. Considérons les paires suivantes : le préfet/la préfète, le notaire/la notairesse, le général/la générale, le colonel/la colonelle, l'ambassadeur/l'ambassadrice, le président/la présidente. On constate qu'il s'agit là, pour le féminin, de la désignation de femmes de notables. Le titre qu'on leur accorde, ou qu'on leur accordait naguère, n'est certes que le reflet de celui de leur mari, mais il correspond à une réalité sociale et quasiment à un métier, parallèle à celui du mari. Dans les villages, la mairesse et la notairesse avaient à la fois une fonction officielle (réceptions, déjeûners, dîners, distribution des prix, relations sociales en général) et une fonction d'assistance sociale (oeuvres d'entraide, secours et visites aux malades, aux pauvres, aux accouchées, etc.) Il en était de même dans l'armée, où les mutations sont fréquentes et entraînent des recherches de logements, d'écoles pour les enfants, des besoins de relations nouvelles. C'était le rôle de la générale, de la colonelle que de s'occuper des femmes de sous-officiers et d'officiers, qu'elles soient nouvellement arrivées ou plus anciennement installées. Ne parlons pas des lourdes charges de la préfète ou de l'ambassadrice, du métier à plein temps de la femme du Président de la République à qui un secrétariat est nécessaire. Si des organismes officiels et étatiques ont pris désormais le relais des femmes de notables pour certaines de leurs attributions, il n'en demeure pas moins

que s'agissant du féminin des noms de ces métiers, ils restent marqués par la connotation «la femme de».

Dans l'armée actuelle ouverte aux femmes, les grades restent au masculin même si le général Valérie André est une femme. Le journal de *France Inter* annonça que «le médecin général X a été nommé à la direction de...» Le journaliste ajouta : «Si nous mentionnons le fait, c'est que le médecin général X est une femme et que c'est la première fois qu'une femme accède à cette fonction».

Il y a quelques années, un pays européen avait nommé une femme ambassadeur à Rome. Son mari l'accompagnait. Au Quai d'Orsay, on s'interrogeait avec une fausse candeur : «Puisqu'elle est Madame l'Ambassadeur, il nous faudra sans doute donner au mari du Monsieur l'Ambassadrice?»

On voit ici apparaître un véritable problème, celui du prestige. Une femme titulaire d'une ambassade, d'une préfecture, d'une présidence ne peut, sans perte de prestige, être désignée du même terme que la femme du titulaire lorsque le titulaire est un homme. Il ne s'agit pas là d'une opinion mais d'un constat. La société française est ainsi faite que toute féminisation d'un titre ou d'un nom de métier comporte automatiquement le retranchement d'une partie du prestige attaché à ce titre ou à ce nom. Le secrétaire était autrefois un monsieur nanti de responsabilités et d'importance. Est-ce que le poste s'est ouvert aux femmes parce qu'il avait perdu de son intérêt ou l'ouverture aux femmes a-t-il fait baisser son statut? Toujours est-il que *la* secrétaire ne jouit pas de la même considération que *le* secrétaire, qui s'intitule souvent «général» pour se démarquer. La secrétaire de direction est, on le sait, le bras droit du patron, mais y-a-t-il beaucoup d'hommes pour postuler ce poste? On s'habille chez une «petite couturière» lorsqu'on ne peut s'offrir les robes d'un «grand couturier». Consciemment ou inconsciemment, les Français perçoivent que le féminin d'un titre ou d'un métier prestigieux n'est pas l'équivalent social du masculin. *F. Magazine* citait un jour le cas exceptionnel d'une femme s'occupant de la sélection de cadres de haut niveau, «chasseuse de têtes», première femme dans cette profession. L'intéressée protesta, elle voulait être «chasseur de têtes». On est directrice d'école primaire

mais directeur de société. On voit apparaître la «pédégère», mais n'est-ce pas avec l'ombre d'un sourire amusé? Les spécialistes de courses hippiques de *France Inter* parlaient d'un cheval monté par la «joquette» Darie Boutboul. Comme l'usage est d'employer le terme de femme-jockey lorsqu'on souhaite préciser, notons encore l'ironie de ce féminin.

Un autre obstacle vient de ce que certains féminins ont une pesanteur propre. Par exemple, agente de police, agente de change présentent une lourdeur phonétique, le *t* final prononcé de *agente* contraignant à prononcer le *e* de la préposition *de*, alors qu'il est supprimé au masculin : agent d'change. D'autres féminins souffrent de connotations péjoratives ou comiques : les composés de *maître*, par exemple. Quelle femme accepterait d'être contremaîtresse, maîtresse de conférences ou maîtresse des requêtes? Et chefesse de gare?

Les problèmes purement linguistiques peuvent être résolus. Pour les exemples précédents, il suffirait de considérer «agentd' police» et agentd'change» (plus ou moins phonétiquement représentés ici) comme une seule unité lexicale, ce qu'ils sont sur le plan fonctionnel. On pourrait leur appliquer un article indifféremment masculin ou féminin : une agent de change, une agent de police, l'éllision devant voyelle réglant le problème pour l'article *la*. Même chose pour *maître*. On dit : «*Elle* est maître de conférences» sans souffrir de l'apparente incohérence du «elle» féminin avec un attribut au masculin. On s'habituerait sans doute sans difficulté à considérer «agent» ou «maître» comme pouvant être accompagnés de *le* ou de *la* et à traiter ces ensembles de la même manière que le/la consierge, le/la pianiste, le/la garde-barrière, le/la garde-malade, etc.

Force est donc d'en revenir aux pesanteurs sociales et de constater que c'est la tradition, l'inconscient collectif de la société française qui affecte d'un signe moins le féminin de certaines professions de prestige nouvellement ouvertes aux femmes. Je dis bien : nouvellement, car pour les professions ou les titres anciennement féminisés, il ne se passe rien de semblable. L'impératrice, la reine, la princesse, la grande-duchesse, la tzarine, qu'elles aient ou non

exercé un pouvoir, ne sont en rien senties comme inférieures en prestige aux hommes portant les mêmes titres. La journaliste est parfaitement reconnue mais il est vrai qu'elle ne peut être «grand reporter» qu'au masculin. Dans le monde mythique des vedettes du spectacle, la comédienne, l'actrice, la chanteuse et la danseuse font aussi grande figure que leurs concurrents masculins; nous avons même un doublet encore plus glorieux de *chanteuse, cantatrice*, qui n'a pas de masculin.

L'aspect socialement négatif de la féminisation des noms de métiers semble n'être pas particulier à la France. En Grande Bretagne, le *Time* du 27 août 1965 signale qu'un décret a fixé l'appellation de *My Lord* pour un juge de sexe féminin. Mrs Lane, première femme juge à la British High Court of Justice sera nommée *Mr Justice Lane* et *his lordship*, *Mr Justice Lane*. Le décret précise que cette décision est prise en considérant que ces termes ne sont pas des marques de sexe mais des titres neutralisés en ce qui concerne l'opposition mâle/femelle.

Quelle attitude choisir alors? Exiger Madame *la* Ministre, Madame *la* Secrétaire d'Etat? Le 8 mars 1985, pour la journée anniversaire des Droits de la Femme, le Premier Ministre, Laurent Fabius s'adresse à Mme Roudy : «Madame le Ministre...» Le public féminin scande : «la, la, la!» M. Fabius s'interrompt et reprend : «Madame *la* Ministre...» Il s'agit d'une féminisation modeste, simple changement d'article, peu porteuse de connotations péjoratives. Mais lorsque les messieurs qui participent à la commission pour l'étude de la terminologie relative aux activités des femmes insistent pour le féminin *professeuse*, défendent-ils, comme ils le prétendent, le système de la langue française? Pourquoi pas *ministresse* sur le modèle d'*ogresse*? *Doctoresse* a été tenté et abandonné.

Tout linguiste sait bien qu'on ne peut pas bousculer la langue par décret. Comme tout organisme vivant, la langue a de la défense et n'évolue qu'à son propre rythme. La Révolution française avait imposé le tutoiement et l'appellation *citoyen*. En quelques années, *Monsieur* et le vouvoiement se sont de nouveau imposés. La langue reflète la structure sociale ou, plus exactement, il se

produit un perpétuel va-et-vient entre langue et société, celle-ci, par les besoins langagiers qu'elle secrète sollicitant la langue, et la langue à son tour imposant à ses usagers la vision du monde qu'elle véhicule. Toute modification de la structure sociale entraîne naturellement une modification subséquente des éléments linguistiques impliqués dans le changement. Je crains que l'inverse n'ait jamais été constaté.

Il semble que le seul domaine où une réforme puisse être accomplie de façon autoritaire est celui de l'orthographe. On en parle en France depuis plus d'un siècle, des essais timides ont même été tentés; on déplore l'orthographe dégradée des jeunes générations. Cependant les résistances sont encore trop fortes pour que de simples réformes de bon sens puissent être adoptées. Alors que dire d'une réforme de genre en français, même ne s'agissant que de l'ensemble restreint des noms de métiers...

D. LAROCHE-BOUVY
